

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 7 mars 2011

1. Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal 10 janvier 2011

Secrétaire : Patricia TURPEAU

- Observations :
 - o Mr BOULY souhaite apporter quelques améliorations à ses deux interventions assez longues :
 - Bernard THIBAUD était simplement adhérent à l'association des randonneurs (Mr VOUE était alors président).
 - Citer les 2 noms de Jean-Claude BLOT et Pierre RAPEAU qui étaient favorables à la conservation de l'allée des 4 bornes.
- Ensuite, 4 points sur lesquels il y a eu une censure :
- Règle de la majorité qui va s'imposer à nous (Conseil Général et Conseil Municipal) et les 5 écrits anonymes ont été pris en compte par le commissaire pour faire pencher la balance majoritaire du côté des partisans et n'auraient pas dû être comptabilisés ainsi.
 - Le terme de « voleur de champignons » employé par le commissaire doit être rapporté car il s'agit d'une stigmatisation qui se rapprocherait d'une diffamation
 - Mention selon laquelle Mr De Beauregard a tous les droits (propriétaire d'autant de bois qu'il souhaite ...) Mr PIPET le rapporte à l'article 17, il aurait pu faire mention de la liberté d'aller et venir ; Ceci montre le côté partisan de Mr PIPET.
 - Le chemin de substitution ne correspondait pas à ce que l'on pouvait attendre d'une véritable alternative à l'allée et ne pouvait compenser la disparition de l'allée des 4 bornes.

Les propos de Mr PIPET sont inqualifiables et la réaction de Mr BOULY est à la hauteur de ses propos.

Mr le maire répond qu'il n'avait pas l'intention de faire une quelconque censure et propose que l'intégralité du discours de Mr BOULY soit annexée au compte rendu de la réunion du 7 février 2011. Mr BOULY accepte.

2. Compte rendu des commissions

a. Commission « Patrimoine Bâti – Urbanisme (conception lotissement) – Plan Local d'Urbanisme – Assainissement

- Presbytère : travaux à voir lors de la prochaine commission le 19 mars prochain
 - CLSH / garderie :
 - o Mr MARY fait remarquer le travail des employés communaux concernant notamment la réalisation du mur en pierres apparentes. Résultat très satisfaisant et qui s'harmonise parfaitement avec l'ensemble du bâtiment.
 - o avenant à signer concernant le marché au total : plus value totale de 4.080 € HT soit + 2,53 %.
- Coût total de l'opération : environ 230.000 € financés à hauteur 160.000 € par subvention.
- o Livraison du mobilier prévu le 14 mars. Ouverture de la nouvelle structure semaine 12. Il conviendra d'en informer les parents utilisateurs.

- projet mairie :
 - o rencontre avec l'ABF qui a revu le projet avec l'architecte. Quelques prescriptions sont à observer telle que : conservation des petits carreaux au rez-de-chaussée. Au premier étage, architecture moins moderne avec des châssis en bois sur toutes les ouvertures.

Concernant la question d'un moratoire du projet par Mr BOULY lors du précédent conseil :

Mr MARY donne les arguments suivants :

- La mairie est en position centrale dans le bourg.
- Proche des services publics Poste arrêt de bus.
- Proche des services à la personne, supérette, banque, pharmacie, coiffeur, toilettes publics, église, docteur...
- Mise en valeur d'un bâtiment public de qualité avec mise aux normes.

Le projet est lancé depuis 2008 avec une validation permanente par le conseil municipal à l'unanimité.

Les sommes payées auprès des différents intervenants sont à ce jour de 14470 € les sommes engagées sont de 27 000 €.

La commission est prévue le 19 mars à 9 h pour analyser le projet APD afin de le soumettre pour validation au conseil municipal du 4 avril.

Pour ce qui concerne l'implantation éventuelle de la mairie à l'école Publique, cela ne paraît pas adapté au regard des arguments développés et cela bloquera un agrandissement de l'école en cas de nécessité.

C'est pourquoi le conseil doit se positionner sur la poursuite du projet.

Intervention de Mr BOULY par rapport à l'énergie : construction en éco construction côté Sud de l'école.

L'espace intérieur de la mairie et notamment la salle des mariages ne changera pas : seule une isolation thermique et acoustique sera créée.

Selon l'avis de Mr BOULY, il faudra tout de même réfléchir au devenir du logement de l'école (en centre culturel ou autre) et penser à la chaudière centrale, panneaux photovoltaïques sur les bâtiments scolaires qui se prêtent parfaitement à ce genre d'installation, toujours dans l'optique de la maîtrise de l'énergie.

Le maire a d'ailleurs fait le point sur la consommation en énergie de tous les bâtiments communaux qui représente une consommation d'environ 60.000 €. Il est vrai que les prix unitaires ont flambé.

Après en avoir délibéré, le maire demande au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de ce projet tel qu'il est commencé.

Mr MERCERON rappelle qu'il serait souhaitable de lancer les études suffisamment longtemps à l'avance pour ne pas être mis devant le fait accompli et ne pas avoir le temps pour la réflexion (chaudière centrale, sécurisation du bourg, etc...).

En effet, il est vrai que le carrefour de la route de Clessé devra être étudié dès l'achat du jardin, mais pour l'instant il n'est pas acquis. La chaudière centrale devra faire aussi l'objet d'une étude approfondie pour ne pas être pris au dépourvu.

Mr MARY émet des doutes pour mener de front les travaux de la mairie, la chaudière et le carrefour. Le projet de chaudière centrale est très intéressant dans la mesure où l'on y intégrera un maximum de bâtiments communaux.

Mr GROLLEAU propose de voir des chaudières aux alentours et de considérer les coûts d'investissement, ceci peut déjà prendre 1 an et demi. Mme TURPAULT soutient cette idée pour avoir une connaissance plus précise du fonctionnement et de la fiabilité d'un tel système de chauffage

Mr BOULY pense que nous allons au devant d'un autre choc pétrolier en raison notamment de la situation politique en Lybie et il faut absolument réfléchir à ce problème énergétique avant d'y être confrontés.

Le conseil vote à main levée pour ou contre la poursuite du projet de la mairie dans les locaux actuels :

1 abstention : Mr BOULY

18 voix pour la poursuite des travaux.

b. Commission « Enfance Jeunesse »

- **garderie périscolaire** : faire passer l'information au RAM pour le 24 mars et le GIR 7 pour le 25 mars concernant l'utilisation de la nouvelle structure.
- **restaurant scolaire** : le contrat CAE de Mlle GILBERT se termine en avril prochain et ne pourra pas être prolongé car il s'agit d'un CAE Passerelle.
- **Conseil des jeunes** : rencontre le 28 février pour le nettoyage du lavoir de Millepot. Les voisins ont répondu présent. Pour conserver la biodiversité, il faudrait prélever les lentilles avant les travaux et ainsi pouvoir les réinsérer dans leur milieu après les travaux. Nettoyage prévu pendant les vacances de Pâques.

Mr CHOLOUX précise qu'il serait bien de penser à la signalétique par la même occasion.

Des aides peuvent être demandées à l'Europe pour tout ce qui concerne l'entretien des lieux humides. Voir également auprès du Pays Bocage Branché.

c. Commission « Voirie - Environnement naturel »

- Travaux d'investissement 2011 :
 - o VC du Haut Chausserais à Rochette + la route du village de la Jaunière
 - o Chemin d'Artoreau

Lancement du dossier de consultation pour les investissements 2011 en collaboration avec la DDT.

- aménagement du rond point de la rue du commerce : la proposition d'Emmanuel RAMBAULT est retenue par la commission. Faire des essais avec des panneaux et signalétique provisoire.
- Numérotation des villages de « la chapelle St Martin » et « la Priaudière ». Prévoir des réunions préalables d'informations des habitants
- Eclairage public : mise en place d'un groupe de travail pour la maîtrise des temps d'éclairage rue par rue.
- Busage des entrées : rappel de ce qui se fait : 7 m pour les entrées agricoles et 6 m pour les maisons individuelles prises en charge par la commune.
- Tracteur tondeuse : proposition de la commission pour une tondeuse avec une coupe à l'avant.
- Parking de l'école : enrobé terminé avec suppression de l'espace vert autour du bâtiment abritant la cuve à fuel pour éviter l'entretien et le désherbage.

Le maire fait remarquer que durant l'hiver, des trous se sont formés dans les chemins : des travaux seront réalisés courant avril. Pour le « Chemin d'Artoreau » : étudier un rechargement total ou bien bouchage des trous uniquement.

- Prix de vente des copeaux : le maire propose 15 € le m³. Accord du conseil

Commission Vie Associative

Mr BERTIN précise que tous les conseillers étaient invités à participer à cette commission au cours de laquelle il a été question des animations TTC et soirées à thème (seul Gilles Renaudet était présent en dehors des membres de la commission). Réflexion en cours sur d'autres animations proposées au cours de la réunion.

- Subventions au Judo et Basket, associations dont le siège n'est pas à Chiché.

Mr BOUSSARD fait part de son désaccord sur le fait qu'aucune logique n'est observée pour le versement des subventions et cite comme exemple des associations qui s'occupent de jeunes : Petits Dadas et Badminton 80 € et le judo 250 €. Ceci n'est pas logique.

Mr CHOLOUX tient à faire la différence entre les associations sportives affiliées à des fédérations qui engendrent des frais conséquents et les autres associations restent des activités de loisirs.

Mr MERCERON estime que certaines associations n'ont pas besoin de subventions communales et une subvention symbolique suffit (Le rural par exemple).

Mr le maire rappelle une fois de plus qu'il est très difficile de fixer des critères communs à chaque association. Certaines associations sont subventionnées de façon symbolique mais le conseil reste ouvert à chaque demande ponctuelle. (tables pour le tennis de table, ordinateurs pour l'informatique, chevalets pour les Petits Dadas...)

Il est vrai que des communes demandent les budgets des associations, des listes d'adhérents, les animations organisées, etc... Mais jusqu'à maintenant sur la commune, aucune association n'a fait part de son mécontentement et le fait de tout remettre en cause pourrait même créer des tensions entre les associations elles-mêmes.

Après en avoir longuement délibéré et sans trouver une « formule magique », le conseil municipal vote à main levée le pourcentage d'augmentation des subventions aux associations de la commune :

1 % : 17 voix

2 abstentions : Serge Merceron + Alexandre FAURET

Pour le Judo : 250 € : accord à la majorité

Basket : 500 € : accord à la majorité (1 abstention : Mr CHOLOUX)

Mr RAMBAULT émet des réserves pour le judo car il est très intéressant d'avoir une section judo à Chiché, ce qui n'est pas le cas dans beaucoup de communes aux alentours.

- Demande de subvention pour l'association pour la Protection des Bois d'Amailloux : après en avoir délibéré, le conseil vote pour une subvention de 50 € symbolique.

Mr FAURET précise que cette association a un intérêt public pour la commune et suit de près les travaux de la SITA.

Question : Quels sont les besoins de cette association ?

Le maire rappelle que le siège n'est pas sur la commune.

Confirmation du conseil à l'unanimité pour 50 €.

- proposition d'un contrat de location du club house : toutes les personnes privées doivent payer dans la mesure où la manifestation n'est pas organisée par l'association de foot. Prévoir un contrat de location pour la salle de théâtre également.

Informations diverses du maire

Diverses réunions vont avoir lieu dans le courant du mois de mars :

- réunion du groupe de travail sur le PLU le 15 Mars à 18 h 30
- réunion du groupe de travail « déchet » le 21 mars à 18 h 30
- commission finances le 23 Mars à 20 h 30

- commission animation le 28 Mars à 20 h 30
- vote du budget le 1^{er} avril à 18 h pour le CCAS et 19 h pour la commune
- Inaugurations de la piscine le 8 avril et foire expo de Bressuire à 16 h 15.

- Autres informations : sur les réservations des parcelles dans le lotissement du Pinier 2 : 12 sont vendues, 7 restent à vendre dont 5 déjà réservées. Il en reste donc 2 disponibles.

Compte rendu de la réunion du groupe de travail « environnement – déchets »

- Réunion pour la distribution gratuite de composteurs : lundi 14 novembre à 19 h 00. Il conviendra de réserver les composteurs avant la réunion.

Mr FAURET signale une émission devant avoir lieu le 15 mars sur Arte sur l'utilisation des pesticides en agriculture.

3. RESULTATS FINANCIERS DE LA COMMUNE

Mr le maire présente un bilan des résultats financiers 2010 du budget général.

Résultat de + 299.312,77 € en fonctionnement et déficit de 33.000 € en investissement qui seront reportés sur le budget 2011 en section d'investissement.

Remarque : on constate une augmentation de 2,6 % des recettes nettes de la commune non significative car il s'agit du remboursement des travaux lors de la tempête Xynthia.

Les produits courants auraient plutôt tendance à diminuer et les charges de fonctionnement à augmenter (+ 17 % d'augmentation sur le poste énergie passant de 50.547 € à 59.427 €).

4. VOTE DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES

On peut constater une évolution des bases notamment en ce qui concerne la taxe d'habitation : 6,77 % du fait de constructions nouvelles. Ainsi, c'est une somme de 16.126 € supplémentaire qui sera versée sur le budget 2011 sans avoir recours à une augmentation des taux.

L'actualité nous amène à se poser beaucoup d'interrogations par rapport aux finances communales (réforme de la taxe professionnelle, réforme des collectivités territoriales).

Les ressources des communes sont principalement :

- DGF (bloquée sur 3 ans)
- attribution de compensation par la communauté de communes liée aux entreprises présentes sur le territoire de la commune en 2002 (226.865 € en 2011 représentant + 3000 € par rapport à 2010)
- et les produits des services (cantine, garderie, loyers, taxe sur les produits stockés au CET (35.000 €) notamment.

Les charges courantes de fonctionnement ont du mal à être maîtrisées (exception concernant les charges de personnel en baisse de 3 % dû au départ de la cantinière notamment).

La question principale est : doit-on faire payer les services aux utilisateurs ? Ou bien aux contribuables ?

Mr GOYEAU tient à rappeler le fait déjà dénoncé l'année dernière, que le conseil précédent a réussi à faire de nombreux investissements sans avoir recours à la fiscalité, pourquoi serait-ce différent pour ce conseil composé de nouveaux élus ? Des économies peuvent être faites et ainsi permettre le maintien des taux actuels.

Mr MARY pense que l'imposition calculée selon un pourcentage reste le moyen le plus juste de faire payer aux personnes qui en ont les moyens (surface importante de terrains, importance de la maison d'habitation).

Mr RAMBAULT rappelle que l'impact sur les ménages pour une augmentation des taux de l'ordre de 1 % (soit + 3000 € sur le budget par rapport au maintien des taux actuels) ne représente qu'une somme de 2 € en moyenne par personne.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de voter à bulletin secret :

19 votants

Résultat du vote :

Maintien des taux: 10 voix

Augmentation de 1 % : 8 voix

Augmentation de 2 % : 1 voix

Les taux ne seront donc pas augmentés en 2011.

(Départ de Mr MARY pour raisons professionnelles.)

5. APPROBATION DU COMPTE D'EMPLOI DE LA SUBVENTION A L'ECOLE NOTRE DAME

Le conseil approuve le compte d'emploi de la subvention versée en 2010 à l'école Notre Dame qui était d'un montant de 65.236 € justifié par des factures s'élevant au total à la somme de 71.132 €.

Par suite, il est décidé de voter pour le versement d'une subvention pour l'année 2011 selon le coût d'un enfant inscrit à l'école publique de la commune (99 élèves au 1^{er} janvier 2011) soit 692,90 €/enfant pour l'année 2010.

Pour un nombre d'enfant inscrit au 1^{er} janvier 2011 et domicilié sur la commune de 108, le montant de la subvention à verser à l'école privée est de 74.833 € pour l'année.

Mr CHOLOUX exprime son désaccord sur le système de calcul de la subvention versée à l'OGEC. En effet, plus le coût d'un enfant de l'école publique est élevé, plus la subvention versée à l'OGEC sera élevée.

Mme TURPAULT lui rappelle que nous sommes soumis aux règles du contrat d'association signé depuis plusieurs années avec l'école privée.

Après en avoir délibéré, le conseil donne son accord pour le versement de la subvention d'un montant de 74.833 €.

6. DEMANDE DETR POUR LES TRAVAUX D'ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE

Le conseil donne tous pouvoirs au maire à l'effet de déposer un dossier de demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour les travaux d'accessibilité de la mairie.

7. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

Mlle TURPAULT Véronique est mise à disposition de la communauté de communes à raison de 6 heures par semaine pour le ménage de la salle de sports. Le conseil émet un avis favorable pour le renouvellement pour une période de 3 ans (sous réserve de l'avis favorable de la commission administrative paritaire).

8. CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE LOTISSEMENT DU PINIER 3

Mr le maire propose de reporter ce sujet à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal. Mr RENAUDET souhaitant avoir l'appui des services techniques de la DDT à ce sujet.

9. CHOIX DU COORDONNATEUR DE SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

Une consultation a été lancée pour le choix du coordonnateur S.P.S. :

Résultat :

Mme REAU : 3.200 € HT

JYS COORDINATION : 4.160 € HT

ACSOR : 3.350 € HT

Le conseil choisit Mme REAU de Terves pour assurer la mission SPS, celle-ci étant la moins disante.

10. CHOIX DU CABINET POUR LE DIAGNOSTIC PLOMB – AMIANTE – TERMITES

Une consultation a été lancée pour le choix du cabinet devant assurer la recherche de plomb, amiante et termites avant les travaux de la mairie.

Résultat de l'offre :

DEKRA : 460 €

SOCOTEC : 750 €

Le conseil choisit le cabinet DEKRA, moins disant.

11. RENOUVELLEMENT CONVENTION CONTROLES MICROBIOLOGIQUES A LA CANTINE

Le L.A.S.A propose une augmentation de 1,5 % pour sa mission de contrôles sanitaires à la cantine : soit 472 € HT pour l'année 2011.

Le conseil émet un avis favorable.

12. CHANGEMENT DES HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

Selon une décision de la direction de la Poste qui considère que la fréquentation du bureau de poste de Chiché n'est pas suffisante, les horaires d'ouverture vont être réduits.

Mlle COUDREAU précise qu'il y a des boites postales et de ce fait il y a obligation à assurer ce service payant aux usagers.

De plus des investissements ont été réalisés pour le bureau de Chiché et il serait opportun d'en tenir compte.

Le maire propose de prendre une délibération contre cette décision. Le conseil approuve.

13. QUESTIONS DIVERSES

- a) Chiens errants : Le maire donne lecture d'un courrier reçu par le Tribunal Administratif émanant de l'EARL la Maingottière, fourrière animale, qui retire sa plainte et n'avait pas l'intention de nuire à la commune de CHICHE.
- b) La D.D.T. informe le maire et le conseil municipal d'une étude d'aménagement des infrastructures routières dans le Nord Deux-Sèvres dont la desserte du futur site hospitalier à Faye l'Abbesse - Etude environnementale. Le conseil municipal est surpris d'apprendre que des études soient entamées alors même que le site hospitalier n'est pas définitif.
- c) Restauration « chez Hélène » toujours interdite par arrêté du maire.